

La prédication: introduction

Denis Vigier, Laure Gardelle

▶ To cite this version:

Denis Vigier, Laure Gardelle. La prédication: introduction. Verbum (Presses Universitaires de Nancy), 2015. halshs-01228297

HAL Id: halshs-01228297 https://shs.hal.science/halshs-01228297

Submitted on 21 Apr 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers. L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LA PREDICATION: INTRODUCTION

Denis VIGIER* et Laure GARDELLE***Université Lyon 2 / ICAR (CNRS UMR 5191)
**ENS de Lyon / ICAR (CNRS UMR 5191)

Ce numéro fait suite à deux journées d'étude organisées à Lyon (Université Lumière Lyon 2 et École Normale Supérieure de Lyon) par l'équipe *Syntaxe*, *Sémantique*, *Sémiotique*¹ de l'UMR ICAR, en janvier 2013, sur le thème de la prédication. Les contributions présentées témoignent, dans le sillage de publications antérieures parues notamment durant ces vingt dernières années (voir bibliographie), de la vitalité des interrogations que fait surgir cette notion en linguistique et en sémiotique.

Loin d'être une nouvelle venue dans l'outillage conceptuel de la linguistique et de la grammaire, la notion de *prédication* est issue d'une longue tradition. Il semble difficile aujourd'hui d'y faire référence sans devoir se situer dans le paysage accidenté que dessinent les multiples débats qui ont agité grammairiens et linguistes à son sujet. Les lignes qui suivent se proposent donc de rappeler cursivement quelques repères à son propos. On s'attardera particulièrement sur son approche d'inspiration aristotélicienne ainsi que sur certaines étapes qui ont jalonné son histoire. Viendra ensuite la présentation des contributions réunies dans ce volume, qui témoignent d'une double préoccupation : prolonger, d'une part, une réflexion toujours vivace sur la notion de prédication. Repenser, d'autre part, certains de ses critères définitoires en la confrontant avec d'autres notions voisines ou concurrentielles, en la saisissant dans une perspective plus dynamique (énonciative, textuelle, stylistique, ...) que statique, en l'éprouvant dans l'analyse d'autres langues que le français.

-

http://icar.univ-lyon2.fr/pages/equipe33.htm. Ce numéro se veut un hommage à nos deux collègues qui ont animé cette équipe depuis sa création jusqu'à il y a peu : Sylviane Rémi-Giraud, Professeure émérite de l'Université Lyon2, et Louis Panier, Professeur des Universités, qui nous a quittés en 2012.

1. LA PREDICATION: QUELQUES REPERES.

On peut distinguer au moins deux grands types d'approches de la prédication². Le premier, que J. Feuillet (2009 : 133) nomme plaisamment « égalitaire » et qu'on peut faire remonter à Aristote, voit dans la prédication la mise en relation d'un prédicat à un sujet, tous deux occupant un rang d'égale importance. F. Rastier (1998: 447) parle, pour ce type, de « binarisme traditionnel de la théorie du jugement » et insiste sur son ancrage logique et ses fondements ontologiques. Le second type, fondé sur une « conception hiérarchique » (J. Feuillet, ibid), élève le seul prédicat audessus de ses arguments (dont le sujet). Dans cette conception peuvent se ranger les modèles verbo-centriques allemands et européens des XVIII^e s. et XIX^e s. (voir M. Maillard, 2008: 32-33) ainsi que les approches (post-) frégéennes³ de la proposition. Plus proches de nous, on peut citer les travaux de D. Creissels (1995, 2006, présent numéro), de C. Muller (2002 : 34) ou ceux de J. François sur les cadres prédicatifs (2003). Rappelons pour finir que d'autres analyses de la prédication échappent à cette alternative. Ainsi par exemple l'hypothèse anthropologique pour laquelle opte F. Rastier (ibid: 451) où « la prédication ne décrit pas des interactions dans le monde. mais présentifie et ordonne le couplage des individus avec leurs entours ».

Dans les lignes qui suivent, nous nous concentrerons, pour des questions de place, sur le premier type d'approche de la prédication évoqué *supra*, d'inspiration aristotélicienne.

Selon F. Ildefonse (1994 : 7), c'est dans le *Sophiste* de Platon qu'apparaît pour la première fois la problématique de la prédication, entendue comme le fait de « dire quelque chose d'autre de quelque chose ». Dans ce dialogue, le personnage de l'Etranger fait observer à Théétète que la simple succession des mots – qu'il s'agisse de noms ou de verbes – ne forme pas un énoncé.

² Terme qui, rappelons-le, peut désigner l'acte de prédiquer ou son résultat. Dans ce dernier sens, grammairiens et linguistes lui substituent fréquemment le terme de proposition. « Les logiciens, plus rigoureux peut-être que les linguistes, préfèrent appeler proposition (ou jugement) le résultat de l'action de prédiquer (...). Ils ne parleront donc de prédication qu'à propos de l'acte même de prédiquer ». (C. Touratier 2009 : 14)

^{3 «} Le prédicat (lexical) est (...) considéré par Frege comme l'expression d'un opérateur (ou d'une fonction non numérique) qui « attend », pour être complété, des arguments afin de construire une unité propositionnelle ». (J.-P. Desclés, 2009b : 85). Pour un panorama des approches post-frégéennes de la notion de prédicat, voir ce même article p. 84 et sq.

Seule la combinaison élémentaire d'un nom et d'un verbe, comme dans « l'homme apprend », permet de constituer pratiquement le premier et le plus petit des énoncés. Celui-ci « ne se contente pas de nommer mais constitue un ensemble du fait qu'il combine les noms et les verbes » (ibid : 6).

Si Platon ouvre la problématique de la prédication, Aristote l'approfondit considérablement et l'enrichit d'une terminologie technique spécialisée forgeant notamment le couple hupokeimenon - kategorèma généralement traduit par *sujet-prédicat*⁴. Ce couple de termes, qu'on retrouve chez certains des commentateurs néo-platoniciens d'Aristote, cède ensuite la place, dans les textes latins, au couple subjectum-praedicatum (M. Baratin : 1994). Ainsi trouve-t-on chez Boèce : « Dans Socrate raisonne : Socrate et raisonne sont les termes [de l'énoncé simple] ; le terme (...) Socrate, est appelé sujet, et il est placé en tête ; quant au terme (...) prédiqué (...) il est placé en second, ici raisonne; ainsi toute proposition qui est composée d'un sujet et d'un prédicat porte le nom d'énoncé simple ». Transmis à la tradition grammaticale médiévale via notamment les commentaires sur les Institutiones de Priscien (I. Rosier 1994: 82), on retrouve ce couple subjectum-praedicatum chez J. de Dacie par ex. (Summa Grammatica [ca. 1280]): « Un énoncé construit de manière complète/parfaite consiste en l'énonciation de quelque chose à propos de quelque chose, c'est-à-dire un prédicat d'un sujet ». Il est intéressant d'observer qu'à partir de la seconde moitié du XII^è s., apparaît un couple concurrent suppositum-appositum qui perdurera au-delà du Moyen Âge. Selon I. Rosier (ibid.), le terme suppositum cherchait en particulier à capter dans sa signification une conception plus référentielle du nom désigné comme « la substance dont on parle (suppositum locutioni) ».

Ni la Logique, ou l'art de penser d'A. Arnauld et de P. Nicole⁵, ni la Grammaire générale et raisonnée d'A. Arnauld et de C. Lancelot ne

⁴ Si le terme *kategorèma* peut assez bien se traduire par *prédicat*, on ne peut en revanche se contenter du terme de *sujet* pour traduire celui d'*hupokeimenon*. Selon F. Ildefonse en effet (1994 : 20-21 et *passim*; 1997 : 87 et *passim*), la théorie de la prédication chez Aristote se déploie dans le contexte d'une logique indissolublement liée à une physique. Cette liaison affleure « dans la duplicité inhérente au terme d'*hupokeimenon*» (F. Ildefonse 1997 : 244) qui peut être traduit selon les contextes par *sujet* ou par *substrat*. « Le grammairien pourra s'étonner, sinon s'irriter, du fait qu'Aristote ne thématise pas la catégorie du sujet (grammatical et logique) pour elle-même, qui spécifierait le premier usage. (...) La substance est à la fois (...) substrat de ses déterminations physiques et sujet de ses prédicats ». (ibid : 87)

⁵ Rappelons que M. Le Guern (2003 : 143-151) défend l'hypothèse selon laquelle la *Logique* aurait été initialement élaborée par A. Arnauld et B. Pascal sans intervention de P. Nicole. « Cette première version de *La Logique* que nous a

retiendront ce couple suppôt-appôt, lui préférant le couple sujet-attribut⁶ pour définir la proposition. « [La proposition] doit avoir deux termes : l'un, de qui l'on affirme, ou de qui l'on nie, lequel on appelle *sujet*; et l'autre que l'on affirme, ou que l'on nie, lequel s'appelle *attribut* ou *praedicatum*. Et il ne suffit pas de concevoir ces deux termes ; mais il faut que l'esprit les lie ou les sépare. Et cette action est marquée par le verbe *est* ». Une telle analyse tripartite de la proposition conduit non seulement ces Messieurs de Port Royal à décomposer les verbes adjectifs⁷ en verbe substantif *être* suivi d'un attribut (*Pierre court = Pierre est courant*) ; elle les mène en outre – et c'est une rupture⁸ avec leurs devanciers – à faire du verbe substantif *être* « un mot qui marque l'affirmation » (*vox significans affirmationem*).

L'analyse tripartite de la proposition défendue par Port-Royal connaît une fortune diverse au siècle suivant, certains grammairiens l'adoptant, d'autres au contraire – tels C. Chesneau Du Marsais et N. Beauzée par exemple – la rejetant. Ainsi ce dernier, dans sa *Grammaire Générale*, voit-il dans l'énoncé « Dieu est juste » (qu'il reprend de la *Logique*) une « proposition qui renferme un sujet, *Dieu*, et un attribut *est juste* ». Ce n'est d'ailleurs pas sur ce seul point qu'il se distingue des grammairiens de Port-Royal à propos de la prédication. Sa conception du verbe est également différente : contestant que son principal usage soit l'affirmation, il fait de l'idée de « l'existence intellectuelle sous une relation à une modification » son caractère distinctif⁹. A la charnière des XVIII et XIX s., les Idéologues – au

transmise le manuscrit Valland est le résultat de la collaboration d'Arnauld et de Pascal. Pierre Nicole n'y a eu aucune part. C'est seulement à partir de la seconde moitié de 1659 qu'il intervient ». (150)

⁶ Le terme de *prédicat* apparaît au côté de celui *d'attribut dans* la définition de la proposition dans la *Logique* : « (...) lequel s'appelle *attribut* ou *praedicatum* », mais disparaît de la définition proposée dans la *Grammaire Générale et Raisonnée*. (voir infra)

^{7 «} Nous avons déjà dit que les hommes ayant joint, en une infinité de rencontres, quelque attribut particulier avec l'affirmation, en avaient fait ce grand nombre de verbes différents du substantif (...) et que l'on pourrait appeler adjectifs, pour montrer que la signification qui est propre à chacun, est ajoutée à la signification commune à tous les verbes, qui est celle de l'affirmation ». (Grammaire Générale et Raisonnée, 1660, 1993 : 128)

^{8 «} J.-C. Chevalier a montré que [la conception de la proposition de Port-Royal] implique un véritable retournement de la perspective aristotélicienne puisque, au lieu de partir de l'assemblage formel du sujet et du verbe, les grammairiens de Port-Royal partent délibérément de la relation sujet-prédicat dont le verbe est l'opérateur ». (R. Goetz, 1993 : 215).

⁹ Nous renvoyons ici aux articles Verbe et Proposition rédigés par N. Beauzée dans l'Encyclopédie, consultable en ligne sur le site de l'ARTFL (http://encyclopedie.uchicago.edu/). Voir aussi Le Guern (2009 : 51-54, 78-81 et passim)

premier rang desquels Destutt de Tracy – contesteront eux aussi, mais pour des raisons différentes, l'analyse triadique de la proposition par Port-Royal. D'autres grammairiens philosophes du XVIIIè s. optent en revanche pour une analyse tripartite de la proposition, mais cela ne doit pas masquer le fait que souvent ils n'adoptent pas pour autant les mêmes théories du verbe et de la prédication que celles de la *Logique*. Ainsi Condillac déclare-t-il que « toute proposition est (...) composée d'un sujet, d'un verbe et d'un attribut » (*Cours d'études pour l'instruction du Prince de Parme*), mais il fait de l'affirmation une simple modalité du verbe et non l'essence de ce dernier, rompant du même coup avec Port-Royal (J.-C. Pariente, 1982 : 262).

Si l'on en croit A. Chervel (1977), l'héritage de la Grammaire générale et raisonnée de Port-Royal demeure vivace dans les premiers moments du développement de la grammaire scolaire au XIX^è s. L'analyse logique y occupe une place de choix à côté de l'analyse dite grammaticale¹⁰. Ainsi, en 1823, la grammaire de F.-J.-M. Noël et C.-P. Chapsal déclare que toute proposition doit être d'abord réduite à son infrastructure logique sujetcopule-attribut, à partir de quoi on peut opérer l'analyse grammaticale pour dégager les fonctions. Cependant, comme le montre A. Chervel, les principes de cette analyse logique se sclérosent très vite en une routine desséchée, aboutissant à des reformulations de l'énoncé originel particulièrement absconses censées restituer les jugements opérés en profondeur. Ainsi reformule-t-on C'est à vous que je m'adresse par C'est existant que je suis adressant me à vous, ou bien encore Il me faut un livre par il, un livre, est fallant me (A. Chevel, ibid: 137). Ces transformations « monstrueuses » (A. Chervel, ibid: 161) finissent par sonner le glas de l'analyse chapsaliennne des propositions. Les débuts de la troisième République coïncident avec l'émergence d'une deuxième grammaire scolaire où triomphe désormais le seul plan de l'analyse grammaticale : la proposition « cesse d'être l'expression d'un jugement pour devenir l'association d'un sujet, d'un verbe et d'un complément ». (A. Chervel, ibid : 155). Symbole de cette réduction qui passe par la projection d'une partie des fonctions logiques sur le plan des relations grammaticales : l'attribut, élément-clef de l'approche logique, devient une simple fonction.

La distinction entre analyse logique et analyse grammaticale de la proposition avait déjà été introduite au XVIII^e s. par C. Chesneau Du Marsais et N. Beauzée notamment, plus nettement encore par U. Domergue (1798). Ainsi N. Beauzée, dans l'article *grammaire*, *écrit*: « La matière de la proposition est la totalité des parties qui entrent dans sa composition; & ces parties sont de deux especes, *logiques*, & *grammaticales* ». Ce serait chez Domergue, selon A. Chervel (*ibid*.: 78), que la distinction entre analyse grammaticale et logique de la proposition apparaîtrait avec le plus de netteté.

Au XX^è s., comme l'écrivent I. Novakova et Z. Guentcheva (2008 : 8), « on assiste [...] à une véritable floraison de travaux contradictoires et / ou complémentaires sur la notion de prédicat ». Il paraîtrait bien téméraire de brosser ici un tableau du bouquet de théories qui en résulte¹¹. Nous nous cantonnerons donc à deux remarques relatives à l'approche d'inspiration aristotélicienne qui nous a occupés jusqu'ici.

D'abord, les points de vue des grammairiens et des linguistes à son égard se caractérisent par une grande diversité. Si d'aucuns y voient une étape (en partie dépassée) dans l'histoire de la pensée grammaticale occidentale¹², d'autres la rejettent catégoriquement comme une notion confuse et radicalement inutile – par ex. L. Tesnière (1959)¹³ et plus près de nous J. Feuillet (2009) ou J. Gardes-Tamines (2009). D'autres enfin y puisent les composantes d'une analyse renouvelée de la prédication : ainsi M. Wilmet (1998 : 499-500, et ce numéro), qui adopte en outre (en la révisant cependant) la thèse selon laquelle « il existe sous chaque verbe une copule ».

On peut observer en second lieu que le terme de *prédication* connaît aujourd'hui un regain de vivacité dans une terminologie contemporaine qui la présuppose : ainsi en va-t-il des notions de *prédication averbale*, *d'extra-prédicativité* et de *prédication seconde* par exemple. Nous ne dirons rien des deux premières qui mobilisent soit le paradigme « hiérarchique » du prédicat comme noyau saturable par des arguments (*prédication averbale*), soit une approche où peuvent se mêler intimement – chez C. Guimier (1988, 1996) par exemple – conception guillaumienne¹⁴ de la prédicativité et analyse classique de la relation prédicative. Dans le cas de la prédication seconde en revanche, c'est la plupart du temps le paradigme aristotélicien qui se trouve convoqué, le prédicat second étant analysé comme le second terme d'une prédication réduite. Ainsi B. Combettes (1998 : 12) parle-t-il par exemple d' « une nouvelle structure prédicative (...) qui établit avec un sujet une relation identique à celle d'une prédication complète ». On observera au

¹¹ Pour quelques repères sur ce point, voir J.-P. Desclés (ibid : 82-111).

¹² F. Neveu (2009 : 249-250) écrit dans son Dictionnaire des sciences du langage, à l'article *prédication* : « cette structure *a priori* du jugement, fondée sur un binarisme logique (...) s'est imposée dans l'analyse syntaxique au prix d'une simplification souvent abusive des faits de langue ».

^{13 «} Il ne faut voir dans cette conception qu'une survivance non encore éliminée, de l'époque, qui va d'Aristote à Port-Royal, où toute la grammaire était fondée sur la logique » (L. Tesnière 1959 : 103).

Il y aurait beaucoup à dire sur les liens à établir entre la *prédicativité* guillaumienne régie par le mécanisme d'incidence et la *prédication* au sens classique. Rappelons simplement que les notions d'intra-/extra-prédicativité en linguistique ont été pour une grande part élaborées dans C. Guimier (1988) pour traiter des adverbes.

passage que le recours à la notion de *prédication seconde*, loin d'être neutre, est rarement subordonné dans les études à une conception explicite de la prédication.

Après cette incursion nécessairement elliptique dans l'histoire de la notion de prédication, on se propose de dire quelques mots sur les articles réunis dans ce numéro.

2. PRESENTATION DES CONTRIBUTIONS

Malgré la richesse et la complexité de l'héritage théorique véhiculé par le terme de *prédication*, la recherche est loin d'avoir épuisé tous les enjeux qui irriguent et vivifient encore aujourd'hui les débats sur cette notion. C'est ce dont témoignent les contributions présentées dans ce numéro, qui se propose de faire dialoguer autour de la question de la prédication les champs disciplinaires de la linguistique (du français ou d'autres systèmes langagiers), de la typologie des langues, de la sémiotique et de la stylistique.

Les quatre articles qui ouvrent ce numéro proposent une approche théorique de la notion. Renouant à certains égards avec le fil des analyses d'inspiration aristotélicienne¹⁵, Marc Wilmet définit la prédication comme la mise en relation de deux arguments, un support a et un apport b (sous la forme aRb). Il voit dans la prédication en français le fondement des classes de mots et des fonctions syntaxiques : les noms se distinguent des autres parties du discours en ce qu'ils ne sont pas en attente d'un support étranger à eux-mêmes; les verbes et adjectifs, au contraire, sont en attente d'un (seul) support étranger, et les prépositions et conjonctions (regroupés sous le terme de « connectifs ») de deux. L'auteur propose alors de ne retenir que ces quatre classes de mots (nom, verbe, adjectif et connectif), les adverbes pouvant être considérés comme des SN condensés. Il rappelle également que des distinctions peuvent être établies au sein des prédications (ouvertes vs fermées, premières vs secondes) et des compléments de la prédication (infraprédicationnels, intraprédicationnels, extraprédicationnels, supraprédicationnels ou transprédicationnels). A propos du rapport entre thème et sujet, il souligne les affinités entre thème et sujet logique, qu'il

On songe ici en particulier à sa définition, qu'il rappelle, de la « prédication première complète » proposée dans sa *Grammaire critique du français* (2010, § 538) ou encore à son hypothèse selon laquelle « n'importe quel verbe incorpore une copule *être* ».

propose d'élargir au sujet grammatical, mais note qu'il faut peut-être le dissocier du sujet sémantique et du sujet psychologique.

Dans une perspective typologique, Denis Creissels montre qu'il est essentiel de distinguer, dans la définition des constructions prédicatives, le plan de la morphosyntaxe et de la sémantique de la dénotation (les constructions prédicatives se définissant alors comme des prédicats qui se combinent avec des arguments) de celui des implications discursives ou énonciatives de la définition logique (« le prédicat est ce qui est dit d'un sujet »). Il souligne en effet la relativité de certaines conceptions. Ainsi, si en français les verbes se distinguent des noms par leur capacité à fournir directement des expressions prédicatives, ce n'est pas le cas par exemple en nahuatl. Ou encore, il existe non pas un, mais trois grands types (non rigides) d'organisation linguistique de la prédication verbale. Par ailleurs, le statut du sujet comme argument privilégié pour exprimer l'agent des verbes transitifs prototypiques ne concerne qu'un type de langues. Enfin, le rapport entre structure prédicative et dynamisme communicatif est loin d'être unique. Certaines langues dissocient totalement ces deux plans ; à l'autre extrême, le tswana, par exemple, rigidifie la relation entre sujet et statut de topique.

Dans le domaine de la sémiotique, **Hugues Constantin de Chanay**, s'appuyant sur l'analyse d'une publicité, fait apparaître les spécificités des messages iconiques par rapport aux messages linguistiques dans l'étude de la prédication. Il montre que la prédication externe est impossible dans les messages iconiques, tandis qu'à l'inverse, la prédication interne explicite est exclue des messages linguistiques. Il s'intéresse alors à la nature même de la prédication. Une triple distinction entre *dire* (au sens de Wittgenstein), *montrer* et *prédiquer* le conduit à conclure que dans tout fait de discours, texte comme image, une partie (le *montré*) échappe à la prédication.

C'est à la prédication seconde que s'intéresse enfin **Dan Van Raemdonck**, qui en propose une nouvelle approche théorique, dans le cadre d'une syntaxe génétique. Il recourt au concept de « Groupe Prédicatif second à noyau Ø » pour unifier des phénomènes traditionnellement présentés comme différents, tels que les prédicats seconds sur le sujet (ex. <u>Fatiguée</u>, elle est partie), les infinitifs post-verbaux (ex. <u>Pierre pense venir</u>) et les attributs de l'objet (ex. <u>Pierre mange son steak saignant</u>).

Quatre contributions proposent des études de cas dans une langue donnée : Danh-Thàn Do-Hurinville et Huy-Linh Dao pour le vietnamien, Béatrice Jeannot-Fourcaud pour deux créoles, Mary-Annick Morel, Danielle Leeman et Céline Vaguer pour le français.

Danh-Thàn Do-Hurinville & Huy-Linh Dao explorent ainsi le rapport entre les couples sujet-prédicat et thème-rhème en vietnamien. Les

descriptions de cette langue isolante, influencées par celles de langues européennes, font souvent apparaître « sujet-prédicat » dans les grammaires universitaires et scolaires ; mais cette approche a été remise en question au profit d'une classification du vietnamien parmi les langues « Topic-Prominent », c'est-à-dire à thème-rhème dominant. Les auteurs, exemples à l'appui, montrent qu'il n'est pas possible de faire l'économie d'un des deux couples dans la description du vietnamien, et revendiquent donc l'utilité de la notion de prédicat.

Les créoles martiniquais et guadeloupéen présentent d'autres spécificités : ils se caractérisent notamment par une polyfonctionnalité des unités. Pour **Béatrice Jeannot-Fourcaud**, la prédication s'avère alors décisive pour discriminer malgré tout entre noms et unités verbales. Il existe en effet trois types de structures prédicatives : prédications directes, c'est-à-dire de type sujet + prédicat ; prédications à copule $s\acute{e}$; et prédications présentatives. Or si le premier type n'est pas discriminant (toutes les unités peuvent entrer dans le schéma), pour les deux autres, un prédicat nominal fait intervenir une structure à copule là où un prédicat verbal est employé dans une structure présentative.

Mary-Annick Morel explore la prédication en français dans une perspective multimodale, en situation orale. L'auteur se fonde sur un extrait d'enregistrement vidéo qui montre un entretien entre formatrice et étudiante et le compte-rendu qui en est fait ensuite par l'étudiante. Elle note que la syntaxe et l'enveloppe mélodique sont reproduites à l'identique lorsque les paroles sont rapportées, mais que le recours au lexique est conditionné par les gestes effectués lors de l'entretien, en lien avec le regard. Elle met ainsi au jour l'importance de la perception visuelle et de la « musique de la parole » (intonation) dans la prédication multimodale.

C'est enfin à propos d'une préposition du français, en, que **Danielle Leeman & Céline Vaguer** retiennent comme fondamentale la notion de prédication. Les auteurs proposent de considérer que dans ses emplois temporels (ex. en un quart d'heure), en marque non seulement l'aspect perfectif et télique du procès, mais qu'il a généralement pour effet, en outre, de présenter la durée comme courte. En cela, la préposition prédique une qualité du référent du sujet (avec les jugements qui peuvent en être inférés), à la différence d'autres prépositions en emploi temporel (ex. pendant). De par son statut prédicatif, en apparaît alors plus proche d'adverbes de manière orientés vers le sujet (ex. attentivement) que d'adverbes à valeur temporelle tels que longtemps.

Trois contributeurs, enfin, confrontent la notion de prédication à des corpus littéraires, plus spécifiquement poétiques : Michèle Monte, Philippe Wahl et Agnès Fontvieille-Cordani.

Michèle Monte s'intéresse aux phrases nominales dans cent poèmes de Reverdy, dans lesquels malgré l'absence de ponctuation, un certain nombre d'entre elles peuvent être identifiées avec certitude. L'auteur montre qu'elles ont une fonction très différente de celles que peuvent avoir les phrases nominales ailleurs, chez Rimbaud par exemple. Cette caractéristique est liée à leur structure : les phrases nominales de Reverdy présentent des événements et peuvent être appréhendées comme des nexus ; le SN est le noyau d'une phrase rhématique, d'une assertion thétique, et sert de support à un apport prédicatif exprimé dans un groupe prépositionnel, participial ou une relative. Par conséquent, loin d'une visée affective ou argumentative, le recours à la phrase nominale (plutôt que verbale) permet une représentation fragmentée et, surtout, un effacement énonciatif, le locuteur devenant une simple conscience perceptive. L'étude souligne également qu'une telle manipulation esthétique de la langue suit en réalité des tendances profondes : ces phrases nominales sont proches des structures thétiques en Il y a fréquentes à l'oral.

Philippe Wahl propose une typologie formelle et interprétative des tours en il y a, simples (il y a...) et complexes (il y a... qui...). Après un état des lieux des études linguistiques, il montre à partir d'une comptine et de poèmes de Rimbaud que dans le discours littéraire, dans les cas d'anaphore au moins, la notion de prédication résiste à la théorisation linguistique : la distinction établie entre constructions simples et complexes d'une part, et entre valeurs d'existence et de présence d'autre part, est moins pertinente. Il souligne également l'importance d'une distinction entre les domaines de la logique, de la syntaxe et de l'énonciation pour l'étude.

L'article d'**Agnès Fontvieille-Cordani** enfin, illustre la fécondité d'une analyse qui se situe aux frontières de la linguistique et de la stylistique. A partir d'un corpus rimbaldien, les *Poésies*, l'auteure étudie les phrases à « régime appositif », dans lesquelles le centre est une apposition au sujet de type adjectival. Elle montre que dans un certain nombre de cas, l'apposition n'a rien de facultatif, certains tours de phrase, dans certains genres discursifs, prévoyant dans leur structure même une prédication appositive (ex. *Il était là*, ...). Or dans ce cas, la hiérarchie naturelle entre plans premier et second se trouve inversée, l'apposition devenant le lieu d'une description fortement amplifiée. Rimbaud procède par ce moyen à un décentrement de la prédication vers ces constituants supposés secondaires.

BIBLIOGRAPHIE

- ARISTOTE (1977). Organon, éd. Tricot, I, Catégories, II, De l'Interprétation. Paris : Vrin.
- ARISTOTE (1971). Organon, III, Les Premiers Analytiques. Paris : Vrin.
- ARISTOTE (1986). La Métaphysique, éd. Tricot. Paris : Vrin, 2 vol.
- ARNAULD A., LANCELOT C. (1660, 1993). *Grammaire générale et raisonnée*. Genève : Slatkine Reprints.
- ARNAULD A., NICOLE P. (1662, 2011). La Logique, ou l'art de penser. Ed. critique par D. Descotes, Paris : Honoré Champion.
- BARATIN M. (1994). Sur les notions de sujet et de prédicat dans les textes latins. In: Archives et Documents de la Société d'Histoire et d'Epistémologie des Sciences du Langage (SHESL), seconde série, 10, 49-79.
- BONNOT DE CONDILLAC E. (1947). *Œuvres philosophiques*, Vol. 1, texte établi et présenté par G. Le Roy. Paris : PUF.
- CHEVALIER J.-C. (1968). Histoire de la syntaxe. Naissance de la notion de complément dans la grammaire française (1530-1750). Paris : Honoré Champion.
- CHERVEL A. (1977). Histoire de la grammaire scolaire... et il fallut apprendre à écrire à tous les petits Français. Paris : Payot.
- COMBETTES B. (1998). Les constructions détachées en français. Paris : Ophrys.
- CREISSELS D. (1995). Eléments de syntaxe générale. Paris : PUF.
- CREISSELS D. (2006). Syntaxe générale, une introduction typologique 1 : catégories et constructions. Paris : Hermès Lavoisier
- DESCLES J.-P. (2009a). Opérations de prédication et de détermination. In: I. Novakova, Z. Guentchéva (eds), *Syntaxe et sémantique des prédicats*, *Lidil* 37, 61-98.
- DESCLES J.-P. (2009b). Prédication en logique et en linguistique, une approche cognitive et formelle. In : A. Ibrahim (ed), *Prédicats, prédication et structures prédicatives*. Paris : Cellule de Recherche Linguistique, 82-111.
- DESTUTT DE TRACY A. (1970). Eléments d'idéologie. Seconde partie. Grammaire, Paris : Vrin.
- DIDEROT D., LE ROND D'ALEMBERT J. (1751-1772) Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, par une Société de Gens de lettres, édition de Paris, accessible sur le site ARTFL Project, URL http://encyclopedie.uchicago.edu
- FEUILLET J. (2009). La notion de prédicat est-elle nécessaire dans certains types d'énoncés ? In : J.-M. Merle (ed), *La Prédication*, *Faits de langue* 31-32, 133-144
- FORSGREN M., JONASSON K., KRONNING H. (eds) (1998). *Prédication, assertion, information*. Actes du colloque d'Uppsala en linguistique française, 6-9 juin 1996. Uppsala : Acta Universitatis Upsaliensis.
- FRANCOIS J. (2003). *La prédication verbale et les cadres prédicatifs*. Louvain : Peeters, Bibliothèque de l'Information Grammaticale 54.

- GARDES-TAMINE J. (2009). La notion de prédication seconde permet-elle vraiment de décrire l'apposition ? In : J.-M. Merle (ed), *La Prédication*, *Faits de langue* 31-32, 401-412.
- GOETZ R. (1993). Destutt de Tracy. Philosophie du langage et science de l'homme. Paris : Droz.
- GUIMIER C. (1988). Syntaxe de l'adverbe anglais. Lille : Presses Universitaires de Lille
- GUIMIER C. (1996). Les adverbes du français. Le cas des adverbes en -ment. Paris : Ophrys.
- IBRAHIM A. (ed) (2009). *Prédicats, prédication et structures prédicatives*. Paris : Cellule de Recherche Linguistique. Accessible sur l'URL : http://www.risc.cnrs.fr/pdf/ouvr_predicats.pdf
- ILDEFONSE F. (1994). Sujet et prédicat chez Platon, Aristote et les Stoïciens. Archives et Documents de la Société d'Histoire et d'Epistémologie des Sciences du Langage (SHESL), seconde série, 10, 3-34.
- ILDEFONSE F. (1997). *La Naissance de la Grammaire dans l'Antiquité Grecque*. Paris : Librairie philosophique J. Vrin.
- LALLOT J. (1994). Sujet/prédicat chez Apollonius Dyscole. *Archives et Documents de la Société d'Histoire et d'Epistémologie des Sciences du Langage* (SHESL), seconde série, 10, 35-47.
- LE GUERN M. (2003). Pascal et Arnauld. Paris: Honoré Champion.
- LE GUERN M. (2009). *Nicolas Beauzée, grammairien philosophe*. Paris : Honoré Champion.
- MAILLARD M. (2009). Y a-t-il prédication sans sujet ni verbe? Approche interlinguistique. In: J.-M. Merle (ed), *La Prédication*, *Faits de langue* 31-32, 23-32
- MAILLARD M. (2008). Le prédicat. Comment se sortir de la Tour de Babel ? In : I. Novakova, Z. Guentchéva (eds), *Syntaxe et sémantique des prédicats*, *Lidil* 37, 23-44.
- MERLE J.-M. (2009). La Prédication. Faits de langue 31-32.
- MULLER C. (2002). Les bases de la syntaxe. Syntaxe contrastive français-langues voisines. Pessac : Presses Universitaires de Bordeaux.
- NEVEU F. (2009). Dictionnaire des Sciences du langage. Paris, Armand Colin.
- NOVAKOVA I., GUENTCHEVA Z. (2008). Présentation. In: I. Novakova, Z. Guentchéva (eds), *Syntaxe et sémantique des prédicats. Lidil* 37, 6-22.
- NOVAKOVA I., GUENTCHEVA Z. (eds) (2008). Syntaxe et sémantique des prédicats. Lidil 37.
- PARIENTE J.-C. (1982). Sur la théorie du verbe chez Condillac. In : J. Sgard (ed), *Condillac et les problèmes du langage*. Genève / Paris : Slatkine, 257-274.
- PARIENTE J.-C. (1985). L'analyse du langage à Port-Royal. Six études grammaticales. Paris : Les éditions de minuit.
- RASTIER F. (1998). Prédication, actance et zone anthropiques. In: M. Forsgren, K. Jonasson, H. Kronning (eds), *Prédication, assertion, information*. Actes du colloque d'Uppsala en linguistique française, 6-9 juin 1996. Uppsala: Acta Universitatis Upsaliensis, 445-462.

- ROSIER I. (1994). L'introduction des notions de sujet et prédicat dans la grammaire médiévale. Archives et Documents de la Société d'Histoire et d'Epistémologie des Sciences du Langage (SHESL), seconde série, 10, 81-119.
- TESNIERE L. (1959). Eléments de syntaxe structurale. Paris : Klincksieck.
- TOURATIER C. (2009). Que faut-il entendre par prédication et prédication seconde ? In : J.-M. Merle (ed.), *La Prédication. Faits de langue* 31-32, 13-22.
- WILMET M. (1998). *Grammaire critique du français*. Paris : Hachette Supérieur, Duculot.